

Le 1^{er} novembre 2024

RÉALISATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN PAR FINANCIÈRE MONCEY

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen ont approuvé le 21 octobre 2024 le projet de fusion par voie d'absorption de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey.

Le Président-directeur général de Financière Moncey, sur délégation de l'assemblée générale de Financière Moncey et conformément au traité de fusion conclu entre les deux sociétés, a constaté l'accomplissement des conditions suspensives le 31 octobre 2024 et la réalisation de la fusion-absorption de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey à compter du 1^{er} novembre 2024.

Au résultat de la fusion-absorption :

- Compagnie des Tramways de Rouen s'est trouvée dissoute sans liquidation à compter de ce jour ;
- le capital social de la Société a été porté de 4.206.033 euros à 4.287.867 euros.

Les avis Euronext Paris précisant les modalités de la radiation de Compagnie des Tramways de Rouen, d'une part, et de l'augmentation de capital de Financière Moncey, d'autre part, seront publiés le 4 novembre 2024. Le règlement-livraison des actions nouvelles Financière Moncey émises en rémunération de la fusion est attendu le 11 novembre 2024.